

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

2 03,20,30,54,72

Commune de LE DOULIEU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'EARL DU GRAND BOIS - siège social : 484 rue du grand bois 59940 LE DOULIEU - a déposé un dossier en vue d'exploiter un élevage de volailles de 145 475 animaux-équivalents et une installation de compostage à LE DOULIEU, 484 rue du grand bois, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2111-1 Activité d'élevage, vente, etc., de volailles, gibier à plumes,

3660-a Activité d'élevage intensif de volailles ou de porcs : avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles.

ainsi que l'activité soumise à enregistrement au titre de la rubrique n°2102-2a

et les activités soumises à déclaration au titre des rubriques n°2780-1c et 4718-2.

L'épandage se fera sur les communes de LE DOULIEU, ESTAIRES, MERVILLE et NEUF-BERQUIN.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **LE DOULIEU du 16 août 2016 au 16 septembre 2016 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Monsieur Albert DERYM, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de LE DOULIEU, de 9 h à 12 h, les 16, 24 et 31 août 2016 et les 7 et 16 septembre 2016.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de LE DOULIEU. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.